

Grandir en milieu rural

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS Année 2024

Pour contribuer au développement de nouveaux projets pour les familles, la MSA Beauce Cœur de Loire lance l'appel à projets Grandir En Milieu Rural.

Afin de répondre au mieux aux besoins des assurés agricoles et d'accompagner le développement des territoires ruraux sur le champ de la famille, la MSA s'est dotée d'une offre centrée sur les besoins prioritaires de l'enfance-jeunesse (0-25 ans) sur les territoires ruraux et/ou fragiles.

1. L'appel à projets 2024 de la MSA Beauce Cœur de Loire

Dans le cadre de son plan d'Action Sanitaire et Sociale 2021-2025, la MSA Beauce Cœur de Loire poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires les plus ruraux en déployant la nouvelle offre «Grandir en Milieu Rural».

Il s'agit d'apporter des réponses :

- à des besoins non-couverts,
- à des besoins spécifiques des familles agricoles (horaires atypiques, travail saisonnier, ...),
- à l'amélioration des services,
- pour compléter ou diversifier l'offre existante.

Une attention particulière sera portée aux actions innovantes et à la mise en œuvre de projets d'animation dynamisant les territoires.

Tout projet ayant déjà bénéficié d'un financement au titre de Grandir en Milieu Rural doit, pour être éligible à ce nouvel appel à projets, présenter des évolutions notables (amélioration, reconfiguration, extension de capacité...).

2. Pour les acteurs de l'enfance-jeunesse

Cet appel à projets est à destination des acteurs locaux des territoires ruraux intervenant dans le champ de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse.

Sont concernés :

- les associations,
- les collectivités territoriales : communes et intercommunalités,
- les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire,
- les entreprises privées à but lucratif exclusivement dans le cadre de la création, de la transformation ou de l'extension d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

3. Pour les territoires ruraux et/ou fragiles

Grandir en Milieu Rural cible les territoires les plus ruraux présentant des critères de fragilité ainsi qu'un taux de présence agricole significatif.

Tout projet ou action devra concerner une ou plusieurs communes éligibles. - Voir tableau d'éligibilité.

Les projets doivent cibler les familles affiliées au régime agricole ou les familles vivant en milieu rural.

4. Les axes et thématiques ciblées

Grandir en Milieu Rural participe au financement ou permet de soutenir :

- l'investissement,
- le fonctionnement, dès lors qu'il se rattache à un besoin financier spécifique et non pérenne (aide au démarrage, expérimentation, projet ponctuel, ...)

Les financements Grandir en Milieu Rural excluent :

- les prestations de services liées au fonctionnement,
- la réhabilitation de locaux avec une visée de mise aux normes (rénovation énergétique par ex).

Par cet appel à projets, la MSA Beauce Cœur de Loire se positionne sur les axes et les thématiques suivantes :

Axe 1 : Développer et améliorer l'offre de service

Il s'agit de soutenir la création d'établissements et services, voire leur extension ainsi que l'adaptation, voire l'amélioration qualitative des services existants dans les domaines suivants :

- Accueil petite enfance,
- Loisirs/vacances,
- Parentalité.

Axe 2 : Dynamiser les territoires en soutenant des projets d'animation

Il s'agit de soutenir des projets d'animation intervenant sur des thématiques jugées prioritaires par la MSA Beauce Cœur de Loire :

- la prévention santé,
- la citoyenneté,
- les solidarités intergénérationnelles,
- le numérique,
- la mobilité,
- l'accès à la culture.

5. Le soutien financier de la MSA

Tout projet éligible doit répondre aux critères suivants :

- **Avoir un coût minimum de 1 000€,**
- **Le cumul des financements accordés** par la MSA Beauce Cœur de Loire et les autres partenaires (CAF, CD, collectivités locales, ...) **ne devra pas dépasser un seuil de :**
 - **80%** du coût du projet **pour une collectivité ou une entreprise privée à but lucratif,**
 - **90%** du coût du projet **pour une association.**

Hors valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature.

Une convention de financement sera établie avec le porteur de projet, dès lors que le montant alloué sera supérieur à 5 000€. En deçà, une simple notification lui sera adressée.

Le paiement s'effectuera en deux temps à savoir, 80% puis 20%.

Les modalités de mise en paiement seront détaillées dans la notification ou la convention le cas échéant.

6. Les critères de sélection

- Inscription dans les orientations,
- Intérêt pour les ressortissants agricoles ou la population vivant en milieu rural,
- Diversité partenariale autour du projet,
- Pluralité des financeurs.

7. Les documents à fournir pour candidater

- Un certificat d'inscription au répertoire Siren **datant de moins de 3 mois**,
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) **de banque**,
- La liste des membres du Conseil d'Administration, ou pour les communautés de communes ou collectivités territoriales, la composition des membres de la CDC ou de la commune,
- Le rapport d'activité N-1,
- Les comptes financiers N-1, **certifiés par un Commissaire aux comptes le cas échéant**,
- Les devis pour toutes demandes relatives à de l'investissement et/ou de l'équipement de matériel,
- Le budget prévisionnel N,

A joindre également pour les établissements et services d'accueil du jeune enfant :

- La validation du service de la Protection Maternelle Infantile,
- Le détail des horaires d'accueil mis en place,
- Les tarifs appliqués.

Parallèlement, nous attirons votre attention sur le fait que votre projet doit être abouti en termes de budget de financement, d'engagements des partenaires, de démarches administratives (devis, validations d'instances si nécessaires...).

Chaque action devra faire l'objet d'un dossier de candidature.

Vous vous êtes assuré que votre projet répond à tous ces critères, et avez besoin d'un dossier de candidature, ou vous avez besoin de compléments d'information : vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : projetsass.blf@bcl.msa.fr.

Date butoir de candidature : 10/05/2024

Les dossiers de candidatures **complets** sont à adresser par mail à :
projetsass.blf@bcl.msa.fr

Tout dossier incomplet pourra faire l'objet d'un refus.